

Soutiens au matricule 1 74 09 99 192.168.01

Dans ce dossier vous trouverez :

- *Face à la répression, l'information est une arme : soutien à IAATA.info*, un communiqué de Collectifs d'animation et de modération de médias libres. (page 2)
- Le témoignage du matricule 1 74 09 99 192.168.0.1. (page 3)
- Les motifs du procès (page 6)
- *Censure et répression à Toulouse, Iaata.info sur le grill*, un communiqué du Collectif de modération de iaata.info journal collaboratif d'information, sans maître et sans « directeur de publication ». (page 7)
- *La menace judiciaire la plus inquiétante de ces dernières années contre un média alternatif français*, un communiqué de L'Atelier médias libres. (page 10)
- *Arrête ton char, lis et écoute les médias libres*, un communiqué du Comité de soutien à 1740999. (page 12)
- *21 février : Lapins de Garenne, acte 2*. L'objet du délit : L'article paru le 1er mars, sur le site internet d'information IAATA. (page 13)
- *L'ordre règne dans la ville rose*. Article de CQFD. (page 15)
- *Le retour du Bâillon – La liberté de critiquer la police en procès le 29 juin 2015*. Texte émanant d'un collectif de médias libres. (page 17)
- Communiqué du Comité de soutien à 1740999. (page 22)
- Communiqué du Comité de soutien zone Sud. (page 23)
- *Médias «libres», pour de bon*. Communiqué de Jef Klak. (page 24)
- *Sans direction : abandon des poursuites contre 107409....* (page 24)
- *Une victoire pour les médias libres : la justice abandonne les poursuites contre le site IAATA*. Article de Reporterre. (page 25)
- *Tout ça pour ça ! bref compte rendu du procès de 1 74 09 99 etc.* (page 29)

FACE À LA RÉPRESSION, L'INFORMATION EST UNE ARME : SOUTIEN À IAATA.INFO

Soupçonnée d'être responsable de la publication d'un article sur IAATA.info, site collaboratif et anti-autoritaire toulousain, une personne est poursuivie par la justice. Parce qu'informer face à la répression policière est légitime et nécessaire, communiqué de soutien dénonçant la criminalisation et l'intimidation des médias libres.

Ce jeudi 7 mai, la presse a annoncé qu'un Toulousain était poursuivi par la justice pour « provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime ». Il est soupçonné d'être un « administrateur » de IAATA.info, un site d'information anti-autoritaire basé à Toulouse.

Cette poursuite serait liée à la publication d'un compte-rendu de la manif du 21 février 2015 à Toulouse. Cette manifestation était organisée un an après la manifestation nantaise contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes où 3 personnes avaient été éborgnées par des tirs de flashball. Elle avait pour mot d'ordre « Contre les violences policières et en soutien aux ZAD ».

L'article en question propose quelques pistes de résistance contre les techniques de maintien de l'ordre employées par la police. Ce sont ces mêmes techniques qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse le 26 octobre 2014 et qui entraînent la mutilation de nombreuses personnes, dans les manifestations et dans les quartiers populaires.

Rappelons que, suite à la mort de Rémi, rien qu'à Toulouse sur l'ensemble des manifestations de novembre ce sont près de 60 personnes qui ont déjà été poursuivies et 4 sont encore en prison.

Rappelons aussi que la police tue une dizaine de personnes chaque année.

Récemment, Amadou Koumé à Paris, Abdelhak Gorafia à Roissy, Pierre Cayet à Saint-Denis, Abdoulaye Camara au Havre, Morad à Marseille, Houcine Bouras à Colmar, Bilal Nzohabonayo à Tours, Rémi Fraisse sur la ZAD des Sivens, Timothée Lake à Toulouse sont morts entre les mains de la police, sans compter les nombreuses et nombreux mutilé-e-s et blessé-e-s par les armes policières.

Un grand nombre de personnes se battent depuis plusieurs années contre la police et sa violence. Les médias libres, les collectifs militants, les associations et les familles des victimes relaient régulièrement sur internet, par voie de tracts et d'affiches, des guides d'auto-défense juridiques, des conseils pour se protéger pendant les manifestations et des conseils pour sécuriser nos communications sur internet ou par téléphone.

Les pratiques d'automedias sont d'autant plus importantes aujourd'hui que la police continue à mutiler et à tuer dans l'impunité. Il est inacceptable d'être poursuivi-e et arrêté-e pour « provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime », lorsqu'on appelle à se défendre face aux violences policières.

Depuis toujours, les mouvements sociaux et les personnes en lutte se réapproprient des medias pour permettre la dif-

fusion de l'information alternative, la coordination dans les luttes, l'émergence d'une voix autre que celle des medias dominants. IAATA.info en est un exemple parmi d'autres.

IAATA est un site ouvert à la participation de tous et toutes, qui garantit l'anonymat des contributeur-ices et qui représente l'émanation collective d'une ville.

La police cherche à identifier un-e responsable auquel-le faire porter le chapeau, à l'isoler en individualisant les poursuites. Il n'y a pourtant nulle responsabilité éditoriale individuelle à trouver puisque ce site s'appuie comme d'autres sur un fonctionnement collectif, participatif, sans hiérarchie, dans la continuité d'une ligne anti-autoritaire.

À l'heure où l'État vote de nouvelles lois antiterroristes et la loi sur le renseignement, à l'heure où la liberté d'expression paraît n'appartenir qu'à certain-e-s, à l'heure où la justice relance l'affaire de Tarnac, à l'heure où les tribunaux poursuivent Le Jura Libertaire, il faut avoir une position claire.

L'armada sécuritaire du gouvernement nous concerne toutes ! Montrons-leur notre détermination. Nous continuerons à soutenir et diffuser tous contenus relatifs à l'autodéfense face à la police et à la justice ! Nous continuerons à porter des projets de medias indépendants et anti-autoritaires face aux intimidations de l'État !

*Attaquer l'un d'entre nous, c'est nous attaquer tou-te-s !
Solidarité avec les médias libres
et avec tous les réprimé-e-s !*

Le 9 mai 2015.

Premiers signataires :

Les collectifs d'animation et de modération de *Rebellyon*, *Paris-Luttes.info*, *Brest-Info*, *Renverse.ch*, *la Rotative*, *Reims médias libres*, *Rennes Info*, *le Jura libertaire*, *Article 11*, *Soyons sauvages*, *Espoir Chiapas*, *Collectif Bon pied bon œil*, *Atelier médias libres*, *Courant Alternatif*, *Editions Acratie*, *Panthères enragées*, *Primitivi*, *Editions Albache*, *Jef Klak...*

Également soutenu par
Groupe Salvador Segui de la Fédération anarchiste

Si vous souhaitez ajouter la signature de votre site, journal ou collectif, écrivez à paris-luttes-infos chez riseup.net.

Extrait de IAATA :

<https://iaata.info/1-74-09-99-192-168-0-1-en-proces-pour-lire-et-soutenir-la-presse-libre-728.html>

Publié le 30.05.2015

1 74 09 99 192.168.0.1 en procès pour lire et soutenir la presse libre

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Je risque 5 ans de prison et 40 000 euros d'amende parce que je suis lecteur et solidaire de la presse libre...

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que ce sont des traces numériques que le grand filet de la surveillance a relevées, des traces d'appareils électroniques.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que je suis un parmi d'autre, des femmes et des hommes, qui ont plus à craindre qu'à espérer de l'action de l'Etat.

Je suis celui qui « faisait l'apologie de la violence » [1], qui rédige le « vade-mecum du parfait casseur » [2]. Pour les 755 000 lecteurs et lectrices de la Dépêche je serai toujours « un homme de 40 ans, qui avait incité sur un site internet à commettre davantage de casses... » [3]. Et ce au mépris d'un certain nombre de règles légales, la présomption d'innocence par exemple. Mais combien cela me coûterait-il de porter plainte ? Pour quel résultat au final ? Est-ce que cette justice qui m'attaque est capable de me défendre ? J'en doute.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. La police est venue me chercher à 6h30 du matin. J'ai passé 10 heures dans une geôle qui sentait l'urine, ils ont menacé de venir chercher mon fils au lycée, de m'inculper pour apologie de terrorisme... Parce que je lis et que je soutiens la presse libre.

Presse libre parce que libérée des intérêts marchands. Presse libre parce que diverse et déterminée, ancrée localement au plus près des luttes. Une presse qui ne me dit pas quoi penser mais qui me donne à voir, à comprendre, en prenant clairement position.

L'espace médiatique est la grande scène où se situent les scènes principales de la vie collective ; elle les compose et elle les reflète. [4]

Sans ces sites internet, ces radios libres, ces journaux il y a tout un tas de choses que je n'aurais sans doute jamais vues. Quelques exemples : Bilal Nzohabonayo tué par la police et qui a été présenté tout d'abord comme djihadiste, c'est grâce au travail du site le Rotative.info que la version policière sera démentie ; les circonstances réelles de la mort de Rémi F. sont révélées dans leur intégralité par Reporterre avant que cela soit admis officiellement ; la grève de Radio France en février qui annonçait la plus longue grève de la radio publique de son histoire a été relayée sur Canal Sud et d'une manière générale, ce sont des médias libres qui relaient les paroles des personnes qui luttent. La richesse et la diversité de cette presse est incommensurable. Si je n'ai plus la presse libre je deviens à moitié aveugle. Mon monde n'est plus exprimé que par des artistes et des journalistes, des économistes et des experts, avec qui j'ai, socialement, peu de chose à voir. Cette presse là, ne me donne pas de prise sur le monde qui m'entoure. Au contraire, cette information me le rend distancié, flou, parce que sans correspondance avec ma vie et mes préoccupations. Comme si ce que je vivais n'avait pas de consistance collective. Le monde semble vivre à mille lieux de mon expérience concrète, du chômage, de la précarité, de l'injustice que je constate autour de moi.

À la façon des lunettes, les journaux fabriquent des non-vu à partir duquel le monde est vu [5].

Ces derniers mois ont eu lieu de nombreuses manifestations à Toulouse. Systématiquement la presse locale et nationale a titré sur les « violences », le verre brisé, les courses poursuites. Ça manquait cruellement de certains détails. J'ai vu 500 policiers pour 300 manifestant.e.s, j'ai vu la violence et le mépris vis à vis de tout ce qui ne portait pas d'uniforme. J'ai vu des hommes cagoulés, armés, bloquer des rues. J'ai vu des citoyen.ne.s gazé.e.s sans distinction. J'ai vu les condamnations

judiciaires pleuvoir sur des personnes arrêtées au hasard. J'ai vu les entorses à la procédure. J'ai vu la violence du maintien de l'ordre.

Je n'ai rien lu de tout cela dans la presse dominante [6]. Il n'y a que la presse libre qui s'en est fait le relais.. C'est seulement là que j'ai perçu que je n'étais pas seul à être scandalisé et en colère. Au bout de ces mois d'occupation policière et de procès expéditif, comme si cela ne suffisait pas, je me retrouve moi aussi pris dans la machine judiciaire.

Je sais que mon cas n'est pas isolé. Je sais que beaucoup, qui comme moi, luttent pour un monde débarrassé de l'exploitation et des dominations, connaissent la prison, les vexations, les mutilations... Je sais que beaucoup, parce qu'elles sont au mauvais endroit au mauvais moment, parce qu'elles ont la "mauvaise" couleur de peau, le mauvais passeport, parce qu'elles sont pauvres, connaissent aussi la prison, les vexations, les mutilations...

Je sais que ce système repose sur une part non négligeable de violence légale. Je le sais parce que je le vis, mais aussi parce que je peux connaître des cas semblables, savoir ce que beaucoup vivent. Parce que je lis la presse libre.

Est-il donc absolument impossible d'opposer aux puissances de l'élimination l'organisation des éliminés ? [7]

Ces sites, ces radios, ces journaux sont une organisation concrète des éliminé.e.s, des exploité.e.s, des dominé.e.s, des opprimé.e.s. Et c'est pour ça qu'on les attaque, qu'on veut les faire taire.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Je risque 5 ans de prison et 40 000 euros d'amende pour faire taire la solidarité et la presse libre !

Quelques exemples de presse libre :

Rebellyon, Paris-Luttes.info, Brest-Info, Renverse.ch, la Rotative, Reims médias libres, IAATA ; Rennes Info, le Jura libertaire, « Article 11 », Soyons sauvages, Espoir Chiapas, Collectif Bon pied bon oeil, Atelier médias libres, Courant Alternatif, Editions Acratie, Panthères enragées, Primitivi, éditions Albache, « Jef Klak », le Numéro Zéro, La Brique, « La Lettre à Lulu », Révolte numérique, Radio Zinzine, zad.nadir.org, Contre-faits, collectif Ciné 2000, l'Actu des luttes (FPP), Journal Résister (Nancy), Revue Lutopik, Le collectif Contre Les Abus Policiers - C.L.A.P33, L'Orchestre Poétique d'Avant-guerre O.P.A., L'Envolée pour en finir avec toutes les prisons, Lundi Matin, Radio Canut, Lignes de force, Demain le Grand Soir, Archyves, Revue « Z », Le Canard sauvage, Indymedia Nantes, Hors Sol Confusionnisme.info, Mille Babords, Iacam, « La Gazette de Gouzy », « le Monde libertaire », Regarde à Vue, radio Canal Sud, La Horde, radio La Locale (Ariège), le collectif de Infoaut, éditions Entremonde, éditions Libertalia, Acrimed, radio Bartas (Lozère), la plateforme Antifa-net.fr, Les Morback Vénères, CQFD journal, Indymedia Lille...

Notes

[1] La dépêche du vendredi 8 mai 2015 page 21

[2] 20 minutes.fr en ligne le 07 mai 2015

[3] La dépêche op.cit.

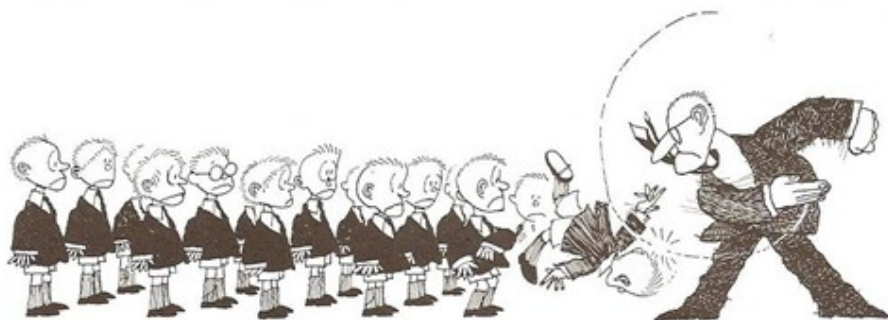
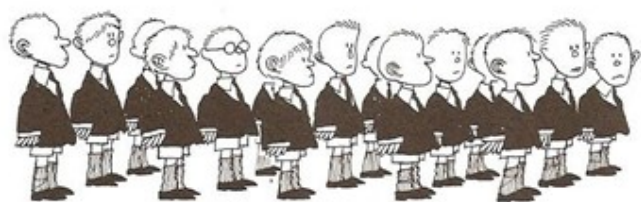
[4] Georges Balandier, Le pouvoir sur scènes, Paris, Fayard, 2006, p. 163.

[5] Patrick Champagne, Faire l'opinion : lenouveau jeu politique, Paris, les Éd. de Minuit, coll. « Le Senscommun », 1990, p. 244

[6] Avec quelques exceptions notables le plus souvent des tribunes ou des blogs périphériques (le monde, médiapart)... Finalement des points de vue qui ne rentre pas dans la catégorie « information ».

[7] B. Brecht Théorie de la radio 1932 La radio appareil de communication. Discours sur la fonction de la radio

quel est le meilleur moyen d'apprendre?



L'exemple monsieur le professeur!



QU'ELLE EST CONVOQUEE

à l'audience correctionnelle de la chambre n°6 qui se tiendra au TGI TOULOUSE, 2 allées Jules Guesde à Toulouse, le 29/06/2015 à 14 heures 00

pour être jugée sur les faits suivants :

Pour avoir à TOULOUSE et depuis le 1er mars 2015 jusqu'au 06/05/2015, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, en permettant et en laissant perdurer, en qualité de directeur de publication, la mise en ligne sur le site <http://iaata.info> notamment d'un article intitulé « 21 février : Lapin de Garenne, acte 2 » comportant les propos suivants « S'il y avait eu un peu plus de temps pour réfléchir aux actions à mener, beaucoup plus de dégâts auraient pu être fait (...). Une fois que c'est parti, il est inutile de paniquer quand les lacrymos tombent à proximité. On peut plutôt essayer de les relancer vers les flics (...). Il est aussi possible de dès-arrêter une personne qui s'est fait choper. Une arrestation aurait peut-être pu être évitée samedi après-midi si tous-tes ensemble on était retourné chercher la personne (...). Les banderoles renforcées peuvent être efficace (...) mais on a besoin d'être solidaire (...) et faire en sorte que pendant que certains-es tiennent en respect la police, d'autres s'attaquent à des cibles, dépaient la rue, montent des barricades etc. A plusieurs on peut rapidement mettre une voiture en travers de la route, voir l'enflammer (...). Il faudrait surtout (re)apprendre à rester soudé, à se défendre et à attaquer ensemble, pour créer un bloc solidaire et un minimum organisé face aux flics », directement provoqué à la commission d'atteintes à la vie, à l'intégrité physique de la personne définies par le livre II du code pénal et à la commission de destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes définies par le livre II du code pénal ;

faits prévus et réprimés par les articles 23, 24 al.1 et 2, 42,43,61 et 62 de la loi du 29 juillet 1881, l'article 93-3 de la loi du 29 juillet 1982 et les articles 93-2 et 93-3 de la loi du 29 juillet 1987

d'avoir à TOULOUSE, (HAUTE GARONNE), le 06/05/2015, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, alors qu'il existait contre elle une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle avait commis ou tenté de commettre une infraction, refusé de se soumettre à des relevés signalétiques, notamment par prise d'empreintes digitales, palmaires ou de photographies, nécessaires à l'alimentation et à la consultation de fichiers de police selon les règles propres à chacun de ces fichiers.

Faits prévus par :
ART.55-1 AL.2 C.P.P.
Réprimés par :
ART.55-1 AL.3 C.P.P.

Code Natinf : 025639/C/DELIT PENAL

Extrait de IAATA : <https://iaata.info/Censure-et-repression-a-Toulouse-iaata-info-sur-le-grill-704.html>

Censure et répression à Toulouse, iaata.info sur le grill

18.05.2015

Comme beaucoup nous avons appris par la presse que le site d'information que nous animons est poursuivi en justice.

Nous avons fouillé notre boîte aux lettres électronique et n'avons pourtant rien trouvé. Il aura fallu demander autour de nous pour apprendre qu'il s'agissait d'une personne militante à Toulouse, devenue, par la magie de l'enquête policière, notre « directeur de publication ». Faisons le point.



iaata.info n'a jamais été contacté par les enquêteurs pour donner des informations concernant les auteur-es d'articles publiés. Les personnes en charge des serveurs de Mutu s'engagent de toute façon à ne pas donner les adresses IP [1] des utilisateur.ices de leurs services [2].

Le procès d'un article, un procès politique

Nous ne reviendrons pas sur l'article visé dans la procédure, le texte déjà publié le fait déjà suffisamment bien.

Nous ne dirons pas non plus que la répression s'abat sur nous comme jamais, ni qu'avant c'était mieux, que la justice et la police étaient sympathiques. La tendance depuis longtemps à Toulouse comme ailleurs, est au sécuritaire. On arrête plus, on enferme plus, on donne plus d'amendes, on installe plus de caméras... Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la rubrique "répression" de ce site pour voir qu'elle s'exerce avec toujours plus d'ardeur sur les pauvres, avec ou sans travail, avec ou sans papier, sur les travailleurs et travailleuses du sexe, sur les migrant.e.s, sur les jeunes racisé-es des cités... Pourtant ce constat d'ensemble ne doit pas nous conduire à minimiser ce qui se passe actuellement sur le terrain des luttes sociales.

Entre 2014 et 2015, la répression des oppositions à la construction du barrage de Sivens, dans le Tarn, n'a fait que s'amplifier. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet énième procès contre la personne devenue "directrice de publication" de iaata depuis quelques jours.

Depuis le mois d'août dernier, nous avons localement été confronté-es à :

- La violence régulière et croissante des forces de l'ordre, jusqu'à la mort d'un manifestant en octobre ;

- L'encadrement militaire de la ville de Toulouse contre les manifestations de protestation. Ici, nous n'avions pas connu ça. Nous avons eu le sentiment d'être dans un laboratoire d'entraînement visant à tester les limites d'acceptation de la population au déploiement policier ;
- La poursuite et la condamnation d'un très grand nombre de personnes avec des peines très lourdes, distribuées en comparution immédiate, dont de la prison ferme pour beaucoup ;
- Aujourd'hui une personne se retrouve prise dans les griffes de la justice à propos d'un article sur iaata.info
- ... la suite ?

iaata.info, un espace de libre contestation...

iaata.info ne vit que parce que nous nous en servons, tous et toutes, dans nos luttes ou pour nos coups de gueule, quand on doit se défendre - face à la police et à la justice oui, mais aussi face à nos patrons, à nos gouvernants, à nos médias dominants... - ou quand on veut créer, initier, essayer, gagner parfois, parfois se planter !

Ce sont toutes nos possibilités de contestation qui sont attaquées, brimées, conditionnées. Tenir un espace où puissent s'exprimer des points de vue, où puissent se réfléchir des choses en dehors (et en complément) des appartenances diverses, des listes internet privées ou pas, des facebook et autres réseaux, est un enjeu crucial pour visibiliser une position contestataire. Nous ne défendons pas une liberté d'expression creuse de toute réalité.

Nous voulons être visibles, sur internet comme dans la rue et sur les murs. Nous voulons contribuer à faire vivre ce lieu, à la fois virtuel et concret, où s'échangent et se confrontent les moyens de se battre contre l'ordre que défendent la police et la justice.

Nous utilisons la liberté d'expression, une expression anti-autoritaire, et c'est bien ça qu'on nous reproche. Si un procès n'était pas prévu le 29 juin prochain, nous aurions volontiers rigolé d'un titre tel que « directeur de publication ». iaata est un espace au service des luttes, pas un organe de presse. Nous n'avons ni directeur, ni comité éditorial, nous fonctionnons en collectif. iaata n'est ni un individu, ni une somme d'individus. Toi, moi, ta voisine de table au resto, le type que tu croises au bar... iaata, c'est nous.

...dans un monde hostile

Cet espace que nous avons voulu construire et faire vivre, sur iaata.info, n'est pas isolé. À Lyon, à Genève, à Paris, à Reims, à Tours, à Brest et ailleurs, nous sommes nombreuses à souhaiter propager les tribunes dont nous nous doterons pour nous exprimer. La répression de ces espaces n'est pas, elle non plus, une nouveauté. Le Jura Libertaire jusqu'à récemment ou Rebellyon, il y a quelques années, ont aussi eu à goûter aux procédures judiciaires intentées par les pouvoirs publics. Nous pourrions encore citer

l'acharnement judiciaire qui dure depuis sept ans contre le livre *L'insurrection qui vient*, ou la criminalisation par la justice italienne de l'écrivain Erri de Luca pour ses propos concernant la lutte contre le TAV du Val de Susa. Les exemples ne manquent pas. Ici aussi, c'est bien de censure politique dont il s'agit. Mais au delà, c'est aux espaces de création et de contestation que l'Etat, insatisfait de nos écarts de conduite à l'heure de l'Union nationale antiterroriste, s'en prend. Sa dernière trouvaille, la loi dite sur le Renseignement, actuellement en discussion au Parlement en "procédure d'urgence", laisse rêveuse... Consistant à généraliser à outrance la surveillance, nous allons dorénavant devoir redoubler d'imagination et d'inventivité pour garder privées quelques portions de nos vies. Car nous ne sommes pas prêt.e.s à nous taire, à nous soumettre. iaata.info libre et anti-autoritaire, tient à le rester...

Aujourd'hui une personne semble devoir payer pour les autres. Nous ne laisserons pas individualiser ce procès, ni sur le fond, ni sur la forme. Ce sont les pratiques d'auto média, d'expression et de contestation qui sont attaquées de front. Nous constatons jours après jours les attaques contre les maigres acquis de plusieurs décennies de luttes et la continuité de l'exploitation et des dominations séculaires. Nous ne nous taisons pas parce que nous n'avons pas peur.

Le collectif de modération de iaata.info journal collaboratif d'information, sans maître et sans "directeur de publication"

Notes

[1] les IP des utilisatrices des sites mutu sont bien loguées, mais :

- ▶ elles sont effacées au bout d'un délais variable environs 15 jours,
- ▶ stockées sur un serveur chiffré dans un lieu où nous n'avons pas d'obligation légale à les divulguer ;
- ▶ qui contient lui-même une partition chiffrée.

[2] Une protection des communications efficace ne peut venir que des utilisateur.ices.

Aussi pour prendre le moins de risques possible, nous recommandons tout particulièrement la lecture des chapitres "Consulter des sites web" et "Publier un document" du Guide d'autodéfense numérique (Tahin Party).

Tor est un moyen efficace de protéger son identité. On recommande donc l'utilisation du navigateur Tor Browser ou mieux de Tails pour participer ou consulter iaata.info. Il est aussi vivement recommandé de ne pas laisser de trace des articles que tu publies sur l'ordinateur que tu utilises.

La menace judiciaire la plus inquiétante de ces dernières années contre un média alternatif français

La semaine dernière, l'Ire des chénaies publiait un texte en soutien au site d'infos de Toulouse et alentours: iaata.info. Intitulé «Face à la répression, l'information est une arme: soutien à [Iaata.info](http://iaata.info)», il exprimait le soutien de nombre de médias alternatifs, ou comme ils se nomment, face à cette tentative de répression et d'intimidation. Retour sur cette affaire avec un autre texte, moins d'appel à soutien que d'analyse un peu plus approfondie, écrit par l'Atelier médias libres et annoté par le jura libertaire.

Menacé de prison pour avoir relayé sur Internet des conseils en manif

C'est de loin la menace judiciaire la plus inquiétante de ces dernières années contre un média alternatif français. Mercredi 7 mai, un Toulousain a été placé en garde à vue puis convoqué au tribunal le 29 juin. Il risque jusqu'à cinq ans de prison et 45.000 € d'amende, la peine la plus grave pour une affaire qui ressort du droit de la presse. Il est accusé de «provocation à la commission d'un crime ou d'un délit». À titre de comparaison, l'apologie de crime contre l'humanité, est punie de la même peine.

Mais qu'a donc bien pu faire cette personne pour vivre durant deux mois avec la menace de plusieurs années de prison? Il est accusé (sans preuve quasiment) d'être le responsable éditorial de [Iaata.info](http://iaata.info), un site d'info participatif, antiautoritaire et au fonctionnement horizontal à Toulouse. Sur cette plate-forme collaborative, un article a été publié relayant quelques conseils connus et rabâchés face aux techniques de maintien de l'ordre en manifestation, ce fameux savoir-faire que les gouvernants français souhaitent exporter partout, en particulier dans les dictatures.

Jusqu'à présent, les procès contre des médias alternatifs portaient en écrasante majorité sur des diffamations [comme «Le Jura libertaire», poursuivi par Hortefeux pour diffamation contre la police. Le récit de son procès mercredi 7 mai est d'ailleurs édifiant.] Nous n'avons jamais eu connaissance à ce jour de l'utilisation du délit de «provocation à la commission d'un crime ou d'un délit». Les conseils pour faire face à la police sont pourtant légions sur l'ensemble des médias proches des mouvements sociaux. Ils se multiplient au fur et à mesure que la violence policière s'aggrave, occasionnant chaque année en manifestation des centaines de blessé-e-s parfois graves, des incarcérations de plus en plus fréquentes, voire des fins tragiques comme celle de Rémi Fraisse. Menacer de prison ce qui constituait jusqu'alors une pratique courante et légitime est une étape supplémentaire dans la collusion entre la justice et la police [Et puis, à partir du même article de loi, pourquoi ne pas aussi poursuivre les réalisateurs de films qui montrent favorablement des personnes qui résistent à la police, en utilisant les mêmes techniques de renvoi de lacrymos à l'envoyeur ou de solidarité active face à des arrestations, ou même des cambrioleurs?].

Ces conseils face à la répression sont d'autant plus nécessaires que le maintien de l'ordre est de plus en plus po-

litique. Les flics, CRS, gardes mobiles et autres «ba-keux» dispersent violemment la moindre manifestation qui contrevient à la très singulière conception de «l'ordre» des autorités. Une répression sans cesse accrue qui tend à limiter radicalement «le droit de manifester» par l'exercice de la terreur (la mutilation au flashball par exemple) et de la répression aveugle (les peines de prison distribuées à tour de bras après les manifs qui dépassent le strict cadre de la promenade).

Dans ce contexte, les poursuites judiciaires faites à nos camarades de Iaata sont d'une gravité extrême. Que les médias «dominants» ou «bourgeois» ne s'en inquiètent pas ne serait pas étonnant, vu la lecture très restrictive qu'ils font souvent de la liberté d'expression [Notons que les scandaleuses peines de prison pour apologie de terrorisme n'ont pas ému les défenseurs de «Charlie»] ou des manières convenables de s'opposer à des situations insupportables. Ils pourraient pourtant eux aussi, à l'occasion, faire les frais de la judiciarisation de tels propos.

Mais que les sites, journaux, maisons d'éditions, radios, etc., «alternatifs» [Et les collectifs, organisations ou individus qui les utilisent au quotidien !] ne se saisissent pas massivement de cette affaire serait extrêmement grave. Une telle condamnation nous placerait en permanence sous la menace de poursuites similaires. Un texte de soutien est déjà diffusé sur toute une série de sites: Face à la répression, l'information est une arme: soutien à Iaata.info. Le signer et le relayer est le plus évident des premiers gestes.

On ne peut que souhaiter que mille Iaata fleurissent. Et face à la violence du maintien de l'ordre, que mille conseils en manifestation soient diffusés partout!

L'Atelier médias libres, 12 mai 2015

Premières rencontres Reclaim the fields dans le sud-est de la France

Vous êtes les bienvenu-e-s à la première rencontre de RtF Sud-Est France. Nous voulons organiser cette rencontre dans le but de mieux faire connaissance avec ceux ou celles que nous connaissons déjà et de faire des liens avec

ceux et celles que nous ne connaissons pas encore.

Notre région est traversée par des enjeux d'accaparement des terres agricoles par des promoteurs (tourisme de luxe, grands projets inutiles,...) ou des grands agriculteurs-trices, des expérimentations de transgéniques à des fins de recherche, une attaque de filières de vente directe, des pressions administratives sur des petit-e-s paysan-ne-s, un green

washing toujours plus important, des aménagements capitalistes de la Nature (zones de compensations, aménagement des espaces forestiers en vue de constructions de géantes centrales à biomasse,...). Il est plus que temps de s'organiser ensemble afin de consolider nos luttes et d'échanger nos expériences mais également de développer des alternatives aux visions administratives et entrepreneuriales.

Nous vous invitons donc à venir échanger sur vos expériences, vos luttes, vos visions, vos idées ou espoirs les 6 et 7 juin dans une ferme collective des Bouches-du-Rhône. Nous vous proposons de venir le 6 à midi afin de partager le repas. Nous nous réunirons dans l'après-midi. Ce sera l'occasion de faire les présentations et de démarrer les discussions que nous poursuivrons le dimanche matin. Vous pourrez dormir sur place avec la possibilité de camper. Nous prévoyons également une visite dans les alentours et une visite de la ferme.

Merci de vous annoncer un peu à l'avance à l'adresse arretetessalades@riseup.net afin que nous puissions prévoir la logistique (repas collectifs partagés avec ce que vous pouvez emmener et logement). Alors à vos agendas et nous espérons à très bientôt pour ce moment que nous voulons convivial.

C'est Koi RtF?

Nous sommes des jeunes paysanNEs, des sans-terre et des paysanNEs en devenir, ainsi que des personnes qui veulent retrouver le contrôle de la production alimentaire.

Notre but est d'encourager les gens à rester ou à retourner en milieu rural. Nous voulons promouvoir la souveraineté alimentaire (cette expression est l'objet de débats dans notre réseau) et l'agriculture paysanne – particulièrement auprès des jeunes et des citoyenEs -, ainsi que des modes de vie alternatifs. Nous sommes déterminés à créer des alternatives au capitalisme au travers d'initiatives et de modes de production coopératifs, collectifs, autonomes, répondant à nos besoins et à petite échelle. Nous voulons mettre nos idées en pratique et relier les actions locales aux luttes politiques globales.

Pour atteindre nos objectifs, nous voulons mettre en place des actions et des groupes militants locaux, mais aussi collaborer avec les initiatives existantes. C'est la raison pour laquelle nous choisissons de n'être pas un groupe homogène, mais bien de nous ouvrir à la diversité des acteurs qui luttent contre le modèle de production alimentaire capitaliste.

Nous voulons mettre en avant les thèmes de l'accès à la terre, de l'agriculture collective et du droit aux semences. Nous espérons renforcer notre impact en collaborant avec des activistes qui agissent sur d'autres thèmes mais partagent la même vision sociale.

Cependant, notre ouverture a ses limites. Nous sommes déterminés à reprendre le contrôle de nos vies et refusons toute forme d'autoritarisme et de hiérarchie. Nous nous engageons à respecter la nature et les êtres vivants, mais nous ne tolérerons jamais aucune forme de discrimination, qu'elle soit basée sur la race, la religion, le genre, la nationalité, l'orientation sexuelle ou le statut social.

La suite sur <http://www.reclaimthefields.org/fr/qui-sommes-nous>

Radio Zinzine, quoi de neuf sur nos ondes...

Radio Zinzine Info

F - 04300 Lirans

TÉL: +04 92 73 10 56

Fax: +04 92 73 16 15

e-mail: info@radiozinzine.org

site: www.radiozinzine.org

Publication hebdomadaire

Com. Paritaire N°0214G87780

ISSN: 1248-2951

Directeur de Publication:

Jean Dufflot

Édité et imprimé par l'Association Radio Zinzine

Déclaration au Parquet: 9 mai 1994

Abonnement:

20 € pour 6 mois

38 € pour 1 an

abonnement de soutien 50€

Chèque à l'ordre de Radio Zinzine

Arrête ton char, lis et écoute les médias libres

Le 29 juin 2015, à 14h, au palais de justice de Toulouse, une personne passe en procès. Identifiée 1 74 09 99 etc, elle a été arrêtée le 6 mai, à 6h30 du matin, a subi 10h de garde-à-vue.

Elle est accusée de « provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime ». Elle encourt cinq ans d'emprisonnement et 40 000 € d'amende.

L'objet du délit : Un article paru le 1^{er} mars, sur le site internet d'information, IAATA (Information Anti Autoritaire, Toulouse et Alentours).

Le contenu : Un compte-rendu critique de la manifestation à Toulouse du 21 février 2015, contre les violences policières et en soutien aux ZAD (Zones A Défendre).

Ce qui pose problème à la justice : On y trouve des propositions concrètes d'organisation des manifestant-e-s face à la violence policière.

C'est quoi ce site ? IAATA est un site d'infos, ouvert à la publication, dans lequel plus d'une centaine de personnes ont déjà posté des articles.

Pourtant, la justice attribue à une seule personne la responsabilité de l'ensemble des écrits, et pour cela l'érige en « directeur de publication ».

Dans un contexte de surenchère répressive, le 26 octobre 2014, sur les terres d'un projet de barrage à Sivens (dans le Tarn), un manifestant, Rémi F. est tué par la gendarmerie. S'ensuit à Toulouse une série de manifestations très encadrées par les forces de l'ordre et réprimées par la justice.

Bilan (provisoire) : 69 arrestations, 40 procès, des dizaines de milliers d'euros d'amende, des mois de prison avec sursis, 9 personnes écrouées, et des procédures toujours en cours...

Le pouvoir n'admet aucune opposition, aucune réaction collective. Il prend systématiquement pour cible tout ce qui lui résiste. Une manière de retourner la situation, de ne pas rendre de compte sur ses exactions en général et sur cet assassinat en particulier.

Cette fois-ci, c'est sur internet que la justice cherche à créer de nouveaux coupables. Voilà comment un Toulousain, utilisateur de médias libres, va se retrouver face aux juges.

Il s'agit par ce procès d'attaquer les médias libres (radios, journaux et sites internet indépendants) parce qu'ils sont des outils pour penser par soi-même, pour s'organiser et cesser de croire que les clés de la compréhension de ce monde sont majoritairement détenues par les médias de masse. Ceux-là mêmes qui imposent un prêt à penser unique, uniforme, univoque.

Autour de ce procès, c'est l'occasion de combattre une mécanique bien huilée : un bouc-émissaire poursuivi afin de dissuader des gens « coupables » de pratiques collectives, d'étouffer toute velléité d'action critique, de créer du repli et de la peur.

Se solidariser face à la répression c'est aussi défendre ces espaces qui diffusent un large éventail de courants de pensées, traitent de la réalité du terrain, et décortiquent les rapports concrets de domination.

Face au déploiement de l'arsenal répressif, pour ce procès comme pour tous ceux à venir, il est important de ne pas rester isolé-e face à la justice, de continuer de s'organiser et de se soutenir.

Rassemblement pique-nique le 29 juin à 12h devant le Palais de Justice

Vous pouvez exprimer votre solidarité sonnante et trébuchante en envoyant des dons à l'ordre de : « CAJ » (Caisse d'Autodéfense Juridique) c/o Canal Sud 40 Rue Alfred Duménil 31 400 Toulouse

comité de soutien à 1740999

contact : comitedesoutien@riseup.net

**L'objet du délit : L'article paru le 1er mars, sur le site internet d'information, IAATA.
<https://iaata.info/21-fevrier-Lapins-de-Garenne-acte-590.html>**

21 février : Lapins de Garenne, acte 2

(Publié le 01.03.2015)

Un récit de la dernière manifestation en soutien au ZAD et contre les violences policières.

Un peu moins de 1000 personnes sont présentes, un black block d'environ 200 individus prend la tête de la manifestation, avec des banderoles comme « la police tue, l'ennui règne, zad partout », ou « je suis Rémi et toutes les victimes de la police ». Ça faisait plaisir de voir une tête de manif offensive et de ne pas être à la remorque des autres orgas.

À François Verdier, de la peinture est balancé sur les flics. Les bakeux gazent, une partie de la manif progresse et se coupe involontairement du reste des manifestants-es. Commence alors une fuite en avant totalement désordonnée de la tête de manif, courcée par pas plus de quinze bakeux et huit flics de la direction centrale de la sécurité publique, pas spécialement dressés pour l'anti-émeute.

Pendant vingt minutes environ, plus d'une vingtaines de banques, agences immobilières, assurances ont vu leurs vitrines attaquées. D'abord rue de Metz puis dans le quartier des Carmes. La dispersion s'est fait dans la panique sur les bords de la Garonne.

D'autres affrontements, durement réprimés, ont éclaté lorsque l'autre partie de la manif est arrivée au terme du parcours devant le palais de justice.

Beaucoup d'amertume et un sentiment de gâchis ont envahi pas mal de gens à la fin de la manif. Plein de monde motivé, plein d'énergie et d'envie de marquer le coup pour finalement un semblant de manif sauvage qui ressemblait plutôt à une chasse à l'homme effrénée. S'il y avait eu un peu plus de temps pour réfléchir aux actions à mener, beaucoup plus de dégâts auraient pu être fait. Il y a eu un peu la même sensation qu'à Lyon le 29 novembre dernier [1]. Une manif pleine de potentiel qui termine en eau de boudin. La question est de savoir comment dépasser nos maladresses et d'être plus efficace la prochaine fois.

On peut pointer plusieurs erreurs ou manquements pendant cette manif.

Le premier pas serait de prendre conscience de notre propre force. Clairement, il a fallu moins d'une trentaine de flics pour nous faire déguerpir. À nous de comprendre si on peut les affronter et si le rapport de force est là ou pas.

Encore faut-il bien choisir le moment pour lancer les hostilités. S'en prendre à eux en plein dans un grand carrefour n'est sans doute pas la meilleure des idées. Les allées sont grandes et dégagées, ça permet aux flics d'intervenir plus facilement.

Une fois que c'est parti, il est inutile de paniquer quand des lacrymos tombent à proximité. On peut plutôt essayer de les relancer vers les flics ou loin de la manif. Pareillement quand les flics chargent, ça ne sert à rien de courir dans tous les sens. Surtout quand ce n'est pas une ligne compacte de CRS mais simplement quelques bakeux. Il faut plutôt se retourner et évaluer la situation. Les flics chargent rarement sur plus de 50 mètres, on devrait donc constamment se retourner et crier au besoin un grand "stop" en agitant les bras face aux manifestants-es pour que le reste du cortège s'arrêtent lui aussi. Il est aussi possible de dés-arrêter une personne qui s'est fait choper. Une arrestation aurait peut-être pu être évitée samedi après-midi si tous-tes ensemble on était retourné chercher la personne. Ça aurait au moins valu le coup d'essayer.

S'il y a un réel danger et pas d'autre choix que de courir, il faut faire attention à ne pas bousculer et entraver les autres personnes. Lors de charges de flics, on voit trop souvent dans la panique des gens n'en avoir rien à faire des autres, pour parfois même les pousser pour les dépasser. Ça serait chouette d'apprendre à être bienveillants-tes les uns-es avec les autres. Comment se faire confiance si à la moindre charge, la loi du plus fort/de la plus forte prend le dessus ?

La banderole n'est pas juste là pour délivrer un message, elle peut vraiment servir de bouclier face aux flics si elle est bien renforcée. Du moins, si on reste groupé-e-s. Les gens qui tiennent la banderole doivent avoir du soutien, surtout s'ils marchent à reculons face aux keufs. Il s'agit de ne pas les laisser isolés comme ça a pu se faire cette fois-ci. Les banderoles renforcées peuvent être très efficaces face aux bakeux, ça les tient à distance, mais on a besoin d'être solidaires de celles qui la tiennent et rester à leur côté pour faire bloc et faire en sorte que pendant que certains-es tiennent en respect la police, d'autres s'attaquent à des cibles, dépaient la rue, montent des barricades etc.

À ce propos, si faire des barricades c'est bien, faisons attention à ce que le mobilier urbain jeté sur la route n'atterrissent pas sur les tibias des autres manifestants-es. Il faut aussi avoir à l'esprit que si elles sont montées à l'avant de la manif, elles peuvent faire obstacle à d'autres personnes qui risquent de se ramasser par terre ou d'être ralenties face à une charge. À plusieurs, on peut rapidement mettre une voiture en travers de la route, voir l'enflammer.

On peut mettre de côté « l'augmentation graduelle des actions » (comme cela avait été proposé après la manif de Lyon). Il faut saisir l'occasion quand elle se présente. Des actions qui sont possibles à un moment donné, ne le seront peut-être plus quelques minutes plus tard. Plutôt que de se poser la question de la temporalité, il faut envisager la possibilité d'une action à partir du rapport de force qui se présente dans la rue.

La communication entre les groupes n'a pas non plus été très efficace pendant cette manif. On pourrait s'imaginer une personne par groupe qui essaierait d'aller parler aux alentours, ou certaines personnes qui connaissent le terrain pourraient aller parler aux autres manifestants, ou encore des papiers imprimés à l'avance avec par exemple un rendez-vous pour une manif sauvage un peu plus tard ou un tracé alternatif à celui proposé.

Il faudrait surtout (ré)apprendre à rester soudé, à se défendre et attaquer ensemble, pour créer un bloc solidaire et un minimum organisé face aux flics.

Iaata : L'ordre règne dans la ville rose !

paru dans [CQFD n°133 \(juin 2015\)](#), rubrique [Médias](#), par [Iffik Le Guen](#)

- [commentaires](#)

Le site « Information anti autoritaire Toulouse et alentours » ([Iaata](#)) est dans le viseur des autorités depuis le début du mois de mai. Surprise ! c'est par la presse [1] que l'équipe apprend que la plateforme d'infos qu'elle anime est poursuivie en justice et que son prétendu administrateur a été placé en garde à vue... Reportage.

En ce dimanche brumeux de la fin du mois de mai, c'est jour de marché dans le quartier de Saint-Aubin à Toulouse. Après une série de messages téléphoniques et autres SMS, nous avons obtenu un entretien avec deux personnes susceptibles de nous éclairer sur l'affaire Iaata. « *On se retrouve sur les marches de l'église Saint-Aubin.* » Et d'aviser donc un petit groupe, hommes, femmes et chiens confondus, dégustant force bières et apostrophant les bigotes sortant de cette sacrée enceinte.

« *Salut, je suis Iffik de CQFD, on a rendez-vous ?* » La réponse en forme de « *Mmmh* » est aussitôt interprétée comme un acquiescement. Quelques minutes passent sans que le groupe, pris dans d'audacieuses hypothèses mêlant Viagra et âge du capitaine, ne calcule l'intrépide reporter. C'est le moment pour lui de proposer d'aller chercher quelques rafraîchissements supplémentaires.

« *Mmmh* », derechef. Encouragé, il se met en chemin quand il aperçoit deux types qui semblent en attendre un autre. « *Salut, je suis Iffik de CQFD, on a rendez-vous ?* » Confirmation explicite cette fois : « *Ouais et ça fait un bon bout de temps !* »

Attablé autour d'un petit jaune d'après marché, nous entamons enfin la discussion. L'inculpé dans cette affaire commence par raconter les conditions de son interpellation et de sa garde à vue. « *Le 6 mai, ils ont débarqué chez moi à 6 h 30 du matin avec deux questions : "vous connaissez Iaata" et "vous nous laissez perquisitionner ?" Ensuite, ils m'embarquent pour une garde à vue d'une dizaine d'heures. Ils me parlent de traces informatiques – une adresse IP sur un renouvellement de nom de domaine qui date d'un an – qui leur auraient permis de m'identifier comme étant un administrateur du site. Je leur précise que si je suis lecteur et solidaire de la presse libre, je n'ai aucune responsabilité dans ce projet, néanmoins fort sympathique.* » Il est vrai qu'à ce propos, la consultation du site en question aurait dû permettre aux pandores de s'épargner un peu de salive et un démarrage de la journée de boulot dès potron-minet. Son « originalité », dans la lignée des collectifs Indymedia qui ont essaimé à partir du début des années 2000, est de mettre à disposition une plate forme collaborative pour échanger des informations [2] non ou peu relayées par les médias officiels. Donc pas de chef ni de professionnels de la profession, pas de comité éditorial ni de directeur de la publication mais des contributions nombreuses et variées, une publication ouverte et une modération a priori réalisée par une équipe fonctionnant de manière horizontale. Néanmoins, pour les flics, et le procureur qui a diligenté l'enquête préliminaire, il y a nécessairement une cellule secrète œuvrant dans l'ombre pour abattre la République. De toute façon, il faut un coupable à

embastiller. « *Au commissariat, ils ont cherché à savoir qui avait écrit l'article intitulé "Lapins de Garenne, acte 2" en usant de pressions classiques, menaçant de s'en prendre à mes colocataires, d'aller chercher mon fils au lycée.* »

Cet article, publié le 1er mars dernier sur Iaata, serait une « *provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime* », un délit punissable de 5 ans de taule et 45 000 euros d'amende. Parmi les dizaines d'autres commentaires dénonçant la répression brutale des manifestations qui ont suivi la mort de Rémi Fraisse à Toulouse et ailleurs, son auteur faisait état de quelques conseils, somme toute assez connus, pour éviter de se faire tirer comme un canard sauvage dès que la situation commence à dégénérer avec les forces de l'ordre. Cependant, dans le contexte d'un tour de vis sécuritaire, à Toulouse comme ailleurs sur le territoire national, à l'encontre de tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à un zadiste, le gouvernement et ses représentants en régions semblent faire le choix d'une application très stricte des dispositions limitant la liberté d'expression contenues dans la loi de 1881 sur la presse. Ce qui a pour effet de placer les conseils précités au même niveau qu'un appel au pogrom. Un virage qui n'est pas démenti par les propositions de la Commission d'enquête parlementaire sur le maintien de l'ordre rendues publiques le 28 mai dernier. Après l'interdiction administrative de certains sites facilitée par les mesures réprimant l'apologie du terrorisme, voici venir l'interdiction administrative de se rendre à une manifestation sur le modèle de l'interdiction de stade pour les hooligans. Au milieu de ce déferlement si peu dans l'esprit Charlie, l'inculpé 1 74 09 99 192.168.0.1 (comme il se présente en référence aux traces numériques qui auraient permis de remonter jusqu'à lui) attend son procès. Venir le soutenir le 29 juin prochain [3], c'est s'opposer à la surveillance généralisée qui s'apprête à broyer n'importe lequel d'entre nous.

Le retour du bâillon

La liberté de critiquer la police
en procès le 29 juin 2015



*

Communiqué

*

Doucement mais sûrement, la liberté d'expression est en passe d'être réduite à peau de chagrin. De la loi anti-terrorisme de 2014 à la multiplication des procédures pour outrage ou provocation à la commission d'actes délictueux, les mots mènent de plus en plus en prison. Quant au droit de la presse, il est lui aussi attaqué par des procureurs nostalgiques des lois scélérates de la fin du XIXe siècle. Avec le procès du 29 juin 2015 contre une personne soupçonnée d'être directrice de publication du site d'information Iaata à Toulouse, on voit clairement s'affirmer le retour du délit d'opinion – contrairement aux grands discours sur la liberté d'expression de ces derniers temps.

LE RETOUR DU BÂILLON

LA LIBERTÉ DE CRITIQUER LA POLICE EN PROCÈS LE 29 JUIN 2015

●
COMMUNIQUÉ

Doucement mais sûrement, la liberté d'expression est en passe d'être réduite à peau de chagrin. De la loi anti-terrorisme de 2014 à la multiplication des procédures pour outrage ou provocation à la commission d'actes délictueux, les mots mènent de plus en plus en prison. Quant au droit de la presse, il est lui aussi attaqué par des procureurs nostalgiques des lois scélérates de la fin du XIX^e siècle. Avec le procès du 29 juin 2015 contre une personne soupçonnée d'être directrice de publication du site d'information laata à Toulouse, on voit clairement s'affirmer le retour du délit d'opinion – contrairement aux grands discours sur la liberté d'expression de ces derniers temps.

Voici un communiqué écrit et signé par des journaux, revues et sites d'information indépendants, avant la **discussion publique et la conférence de presse du lundi 22 juin 2015 à 19h30 au Zabar (116 Rue de Ménilmontant, 75020 Paris, Métro Ménilmontant ou Jourdain).**

Pour toute information, contact presse : soutieniaata[chez]riseup.net.

C'est pour un article anonyme paru sur un site d'information indépendant (laata) qu'une personne passera en procès le 29 juin 2015 à Toulouse, risquant 5 ans d'emprisonnement et une lourde amende. Le texte incriminé par le parquet local donnait des conseils de résistance face à la violence des charges policières en manifestation (dont celui-ci : «*À plusieurs, on peut rapidement mettre une voiture en*

travers de la route, voir l'enflammer»). Ces positions peuvent être discutées, et cette discussion fait partie du débat démocratique. Or le procureur en a décidé autrement, et a fait arrêter une personne soupçonnée d'être directrice de publication de laata, sur la maigre base d'anciennes traces numériques liant cette personne au site¹ (voir Annexe 1). Elle a été relâchée après une garde en vue, en attente de son jugement.

1. C'est la société Gandhi, pourvoyeuse de noms de domaine, qui a fourni aux enquêteurs l'information selon laquelle le mis en examen serait à l'origine de l'achat du nom de domaine auprès de ses services.

Sur le fondement de la loi sur la liberté de la presse de 1881, maintes fois modifiée depuis, il est reproché à cette personne d'avoir « directement provoqué à la commission d'atteintes à la vie, à l'intégrité de la personne et à la commission de destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes ». Si la loi de 1881 était à l'époque considérée comme un progrès pour la liberté d'expression car elle protégeait un peu mieux de la censure, les lois dites « scélérates » de 1893-1894 supprimèrent quant à elles certaines garanties, et aggravèrent drastiquement les peines d'emprisonnement. Ces lois servirent à enfermer des anarchistes à tour de bras pour avoir émis publiquement des opinions contraires à celles du pouvoir en place. Et c'est via un alinéa toujours existant de l'article 24 de la loi de 1881 – « Cris et chants séditieux » – qu'on condamnait ceux qui chantaient la Marseillaise pendant la Restauration et l'Internationale pendant le régime de Vichy. C'est enfin sur la base d'un article de la loi scélérate du 12 décembre 1893 – toujours en vigueur aujourd'hui – qu'on peut encore mettre en détention provisoire une personne suspectée d'avoir tenu des propos provoquant ou faisant l'apologie de crimes et délits.

Aujourd'hui, si cette infraction de provocation et apologie de crimes et délits est sporadiquement mobilisée, ce n'est pas pour poursuivre ceux qui appellent à brûler des lieux de culte, ceux qui proposent de nettoyer une cité au kärcher, pas plus que les milices d'extrême droite proposant d'aller régler leur compte aux Zadistes de Sivens². Cette loi ne semble servir aux procureurs et juges d'instruction que pour réprimer des propos de ras-le-bol face à la police.

Ainsi l'enjeu d'une telle attaque judiciaire n'est-elle pas d'empêcher que soient commises des atteintes à l'intégrité physique de personnes via des écrits publics – si tant est qu'imposer la censure à un média indépendant empêche quoi que ce soit. Il s'agit en revanche de réprimer toute critique consistante des forces de l'ordre. Et, plus spécifiquement dans cette affaire, d'intimider toutes celles et ceux qui proposent une contre-information, de briser les liens entre mouvement social et diffusion d'informations autonomes, bref, de bâillonner la presse indépendante qui, depuis quelques années, fait montre d'une vivacité et d'une utilité sociale grandissantes (voir Annexe 2).

Prenant le relai des Indymedias créés dans les années 1990, Iaata participe en effet d'un réseau de nouveaux médias sur Internet (Mutu), organisés en mutuelle, avec un principe de fonctionnement horizontal et de publication libre, ouverte au grand public. Sans système pyramidal, dans une volonté de prises de décisions collectives et en lien avec les mouvements sociaux, il serait bien malaisé d'en déterminer le chef, le directeur ou le responsable juridique à même de ré-

pondre aux accusations du ministère public. Et face à l'anesthésie des capacités de contre-pouvoir de la presse détenue par des grands groupes industriels et commerciaux (seuls quatre titres « nationaux d'information politique et générale » sont encore épargnés par cette mainmise³), il est bien légitime que s'expérimentent d'autres manières de fabriquer et de diffuser de l'information critique.

Pendant ce temps, à l'Assemblée nationale, les débats ne portent pas sur l'appui de telles initiatives pour préserver la liberté d'expression et la diversité des récits, mais plutôt sur les moyens d'améliorer la collusion entre police et médias de masse. C'est ce qu'on lit dans un rapport remis à l'Assemblée nationale en mai 2015 : « *Journalistes et forces de l'ordre ont tout à la fois un intérêt commun et un devoir de travailler ensemble et, à tout le moins, de ne pas nuire à l'exercice du métier de l'autre. En effet, la transparence sur leur professionnalisme et sur l'attitude violente et/ou délictueuse de certains manifestants ne peut que servir les missions des forces mobiles et, si certains ont déploré devant la commission la diffusion de montages grossiers caricaturant l'action des forces de l'ordre à Sivens, elle était le fait des organes de communication "officielle" et monopolistique (sic) de la ZAD*⁴. » Le rapport dont est issue cette proposition, contraire aux principes les plus élémentaires d'indépendance et d'équilibre des pouvoirs, et notamment de ceux issus de la société civile, fait suite à l'assassinat d'un jeune homme, Rémi Fraisse, par les gendarmes mobiles sur le site de Sivens, où un barrage depuis désavoué par l'État était prévu par les caciques locaux.

Or c'est bien dans ce contexte qu'il faut analyser l'enquête visant le supposé directeur de publication de Iaata par le parquet de Toulouse. En effet, depuis le meurtre de Rémi Fraisse en octobre 2014, de nombreuses manifestations réclamant justice ont eu lieu un peu partout en France, et notamment à Toulouse, métropole la plus proche. Bilan (provisoire) : 69 arrestations, 40 procès, des dizaines de milliers d'euros d'amende, des mois de prison avec sursis, 9 personnes écrouées, et des procédures toujours en cours. Ces manifestations sévèrement réprimées n'ont pratiquement pas été couvertes par les grands médias. Rappelons également que la mort de Rémi Fraisse à Sivens accompagne celle de dizaines de personnes du fait des forces de police chaque année (voir Annexe 3).

Tel est donc le cadre de ce procès contre la presse indépendante : les mesures de maintien de l'ordre sont aujourd'hui de réels dispositifs de guerre civile : armures high-tech portées par les policiers, armes entraînant la mort et la mutilation (flashballs, tasers, grenades, etc.), arrestations massives et systématiques... Rappelons enfin que les manifestations sont de plus en plus bridées et encadrées, au point de reléguer le

2. Cette dernière provocation s'étant suivie d'effets. « À Sivens, les milices de la FDSEA multiplient les agressions dans l'impunité », 5 mars 2015, Grégoire Souchay, Reporterre.net.

3. À savoir *La Croix*, *L'Humanité*, *Charlie Hebdo* et *Le Canard enchaîné*. Voir « La presse sous la pression des milliardaires », *Le Canard enchaîné*, 3 juin 2015.

4. Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom de la commission d'enquête « chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens », Noël Mamère, président ; Pascal Popelin, rapporteur, 21 mai 2015. Notons que le « monopole » de la communication dont fait état ce rapport désigne quelques blogs et sites d'information indépendants, dont les capacités de diffusion sont encore loin de pouvoir porter de l'ombre aux quotidiens et hebdomadaires de la presse *mainstream*.

droit de se rassembler à une liberté sous conditions : du service minimum qui affaiblit le droit de grève aux interdictions de manifester contre les violences policières⁵ jusqu'à la proposition (dans le rapport précité) d'arrêter des suspects avant même qu'ils aient eu l'idée de la moindre infraction – et de leur interdire *a priori* toute participation aux manifestations⁶.

Par ailleurs, le nombre de procès pour outrage et rébellion à agents a littéralement explosé ces dernières années : sachant pertinemment que leur parole vaut plus que celle de leurs interpellés devant un tribunal et que ce genre de procédures est un bon moyen d'arrondir leurs fins de mois, les policiers n'hésitent plus à retourner la moindre tentative de se protéger de leurs coups en poursuites judiciaires (les condamnations pour « outrages, rébellion et autres atteintes à l'ordre administratif et judiciaire » ont augmenté de 74% en 20 ans, passant de 15 090 en 1990 à 26 299 en 2009)⁷.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les politiques se sont également fait la main en exigeant la condamnation de nombreux artistes de rap « issus de l'immigration » (dixit le député UMP Michel Raison) – NTM, La Rumeur, Ministère A.M.E.R., Monsieur R., etc. – pour des « paroles agressives à l'encontre des autorités ou insultantes pour les forces de l'ordre et les symboles de notre République » (Nathalie Goulet, sénatrice centriste). Malgré de longues procédures judiciaires, peu de sanctions sont tombées, mais cela a permis d'alimenter la propagande de la peur selon laquelle « le message de violence de ces rappeurs reçu par des jeunes déracinés, déculturés, peut légitimer chez eux l'incivilité, au pire le terrorisme » (Didier Grosdidier, député UMP).

Bref, un bâillon généralisé se met en place en France, qui ne se limite pas à ces cas, mais s'inscrit dans une logique générale de prévention des critiques portant sur un pouvoir de plus en plus policier. Ainsi la loi du 13 novembre 2014 sur le terrorisme porte-t-elle gravement atteinte à la liberté d'expression en intégrant également les délits de provocation et d'apologie du terrorisme au Code pénal. Cette simple modification de procédure a de lourdes conséquences : elle prive des garanties de la loi de 1881 les personnes dont les mots, les pensées sont considérés par des procureurs inflexibles comme « provoquant ou faisant l'apologie du terrorisme » avec toute l'imprécision que recouvre

la définition de tels actes : « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». En permettant d'utiliser la procédure de comparution immédiate dans ces cas, cette loi augmente considérablement le risque d'emprisonnement.

À cela s'ajoute la loi sur le renseignement, en passe d'être votée le 16 juin 2015, qui légalisera la surveillance généralisée et *a priori* des collectifs qui s'opposent aux politiques du gouvernement, ou pour citer Bernard Cazeneuve, ministre socialiste de l'Intérieur « des mouvements qui en raison des actions qu'ils déclenchent peuvent se trouver à l'origine de violences pouvant porter atteinte aux principes fondamentaux de la République⁸. » L'idéologie est la même : on ne s'attaque pas aux groupes ayant commis des infractions, mais à ceux qui « peuvent se trouver à l'origine » de tels faits. La boucle est bouclée : un simple soupçon permet de punir.

À quelles autres formes d'expression s'étendra cette criminalisation de propos publics ? Quand on ne pourra plus dire, en fera-t-on moins ? En 2015, après s'être gargarisée de la liberté d'expression en étant Charlie, la France emprisonne pour des mots. De nombreuses condamnations sont tombées depuis le 7 janvier, pour l'exemple, à l'encontre de pauvres hères ayant déclaré « Je ne suis pas Charlie », ou équivalent. Au lieu de discussions et de pédagogie, de nombreux établissements scolaires ont fait appel aux forces de l'ordre pour ramener au poste des gamins ayant refusé la minute de silence après le massacre contre l'équipe de *Charlie Hebdo*. Pas à pas, la « République » remet donc le délit d'opinion en vigueur et se dote d'un arsenal juridique qui n'a d'équivalent que celui de sa police.

Faire taire au lieu de comprendre et d'agir, intimider celles et ceux qui veulent redonner un sens à la presse libre, réprimer celles et ceux qui luttent pour davantage de justice sociale, masquer les crimes policiers par la censure : autant de manifestations d'un pouvoir d'État qui oublie qu'ainsi il ne fait que renforcer la colère et les solidarités contre son arbitraire. Aussi appelons-nous à nous réunir en préparation du procès du 29 juin 2015, à aiguïser nos résistances et, face à cette gestion policière des désordres sociaux produits par une politique entièrement fondée sur le maintien de l'ordre, à nous moquer de leur panique autoritaire.

Discussion publique et conférence de presse le lundi 22 juin 2015 à 19h30 au Zabar : 116, Rue de Ménilmontant, Paris 20^e, Métro Ménilmontant ou Jourdain

Premiers signataires : **Jef Klak, Revue Z, Article 11, Paris-luttes.infos, CQFD, La lettre à Lulu, La Rotative, Éditions Libertalia...**
(17 juin 2015)

5. À ce sujet, voir par exemple « Le droit de manifester aboli par la préfecture ? », collectif 8 juillet, <https://collectif8juillet.wordpress.com>.

6. « Dans l'éventail des outils graduels de gestion des manifestations à disposition des préfets, le Rapporteur estime également que devrait être envisagée la possibilité très encadrée d'interdire à un ou plusieurs individus de participer à une manifestation sur la voie publique. », rapport cité.

7. « 20 ans de condamnations pour crimes et délits », *Infostat Justice n° 114*, avril 2011, ministère de la Justice. Voir également <http://codebo.blogspot.fr>. Les dépenses publiques liées à la protection juridique accordée aux policiers victimes d'outrages, de rébellions ou de violences ont quant à elles augmenté de plus de 50% depuis 2006, de 8,7 millions d'euros à 13,2 millions d'euros en 2012. « Évolution et maîtrise des dépenses de contentieux à la charge du ministère de l'Intérieur », 20 décembre 2013, rapport de l'IGA, ministère de l'Intérieur.

8. « Cazeneuve refuse d'exclure les mouvements sociaux du champ de la loi renseignement », *La chaîne parlementaire*, 31 mars 2015.

NB : Les signataires se joignent à l'invitation de plusieurs associations et organisations politiques (Ligue des droits de l'homme, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France, Syndicat national des journalistes, Quadrature du Net, Confédération paysanne, Sud Solidaires, Parti de gauche, Fédération anarchiste et Alternative libertaire...) pour un banquet et une assemblée populaire **le dimanche 21 juin à midi devant le siège de la Direction générale des services intérieurs (DGSI, ex-DCRI) à Levallois-Perret (92).**

Texte de l'appel et informations sur
occupydgsi.com

Les annexes sont consultables sur Internet.

25.06.2015

Bonjour,

Le pic nic rassemblement du 29 juin 2015 s'organise.

Certain.e d'entre vous vont venir y parler. Nous avons le plaisir de vous dire que vos prises de paroles seront retransmises en direct sur les ondes de Canal Sud, sur internet et sur diverses radio locale pour l'instant la locale à St Giron, Radio Bartas en Lozère... nous sommes dans l'attente d'autres réponses.

C'est l'équipe du front du lundi (lefrontdulundi@gmail.com) qui gèrera le déroulé des prises de paroles sous forme d'allocution ou de courtes itw de 5 à 10 mn... N'hésitez pas à les contacter en amont...

Ce moment est voulu et pensé comme un moment d'exposition des luttes et de la contestation, venez visibles et avec du matériel à diffuser... Nous mettrons à disposition une table ce sera peut être un peu juste, si vous en avez une autre n'hésitez pas...

Nous n'avons pas, et nous ne le feront pas, prévenu la presse. Comme comité de soutien nous ne souhaitons pas communiquer. Nous pensons, par contre, incité la presse présente à aller vers les collectifs pour s'informer de leur situation... N'hésitez pas à allez vers eux si vous le souhaitez.

Le but de ce rassemblement: donner de la visibilité à ce que nous vivons dans cette ville depuis la répression administrative des profs de Bellefontaine, le harcèlement des travailleuses et travailleurs du sexes, les interdictions et intimidations de BDS, jusqu'aux expulsions de la CREA et aux enfermement des privé.e.s de papier... Parce que c'est le propos central des média libres.

Nous ne défendons pas une liberté d'expression désincarnée, nous défendons des outils de contestation.

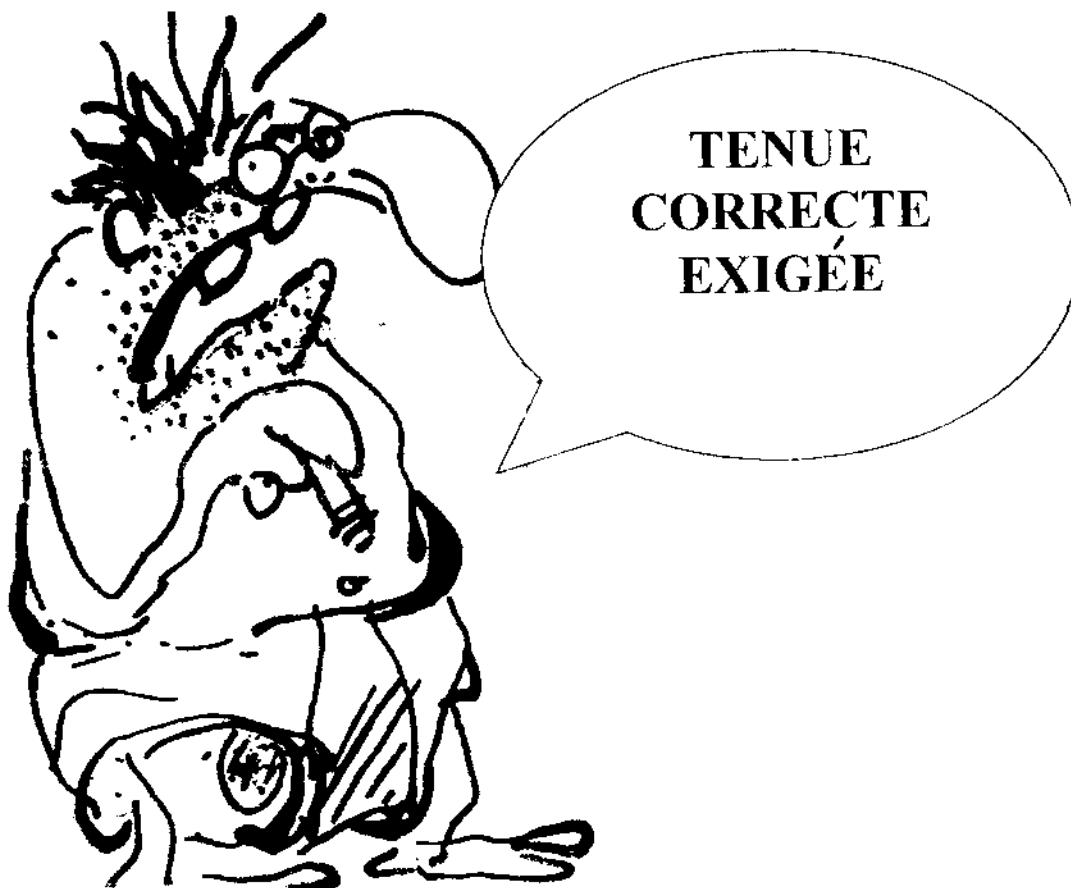
Voilà en vous remerciant de votre attention et de votre solidarité

Le comité de soutien à 1 74 09 99 etc.

RAPPEL

Procès du matricule 1 74 09 99 à Toulouse le 29 juin 2015

Le rdv pour le pic nic de solidarité avec prises de paroles est fixé à partir de 12h devant le Palais de justice.
Il est souhaitable d'arriver à l'heure pour réserver les places...



Comité de soutien de la zone Sud

29.06.2015

Médias «libres», pour de bon

«*J'abdique*», a déclaré le parquet en ouverture du procès ce lundi 29 juin contre la personne qui était suspectée d'être directrice de publication du site d'information toulousain [Iaata](#), et qui risquait 5 ans de prison et 40 000 euros d'amende pour un compte rendu de manif publié en ligne. Le procès n'aura même pas eu lieu, les accusateurs ayant plié devant les conclusions envoyées par la défense avant l'audience. Une belle déculottée pour des magistrats aussi impulsifs que vindicatifs, qui voulaient par cette attaque intimider celles et ceux qui protestent contre les violences policières et la mort de Rémi Fraisse. Cette tentative de procès aura au moins renforcé la solidarité envers les médias libres. Longue vie !

Jef Klak

Revue de critique sociale et d'expériences littéraires

Communiqué extrait du site [Iaata](#) – 30.06.2015

sans direction : abandon des poursuites contre 107409...

Ce midi, la personne suspectée d'être "directrice de publication" de Iaata.info n'a même pas eu le temps de passer en procès... le procureur a tout simplement abandonné les poursuites... Nous ne saurons donc pas le fin mot de l'histoire, ni pourquoi elle a été arrêté, ni pourquoi elle a passé tant de temps en GAV, ni pourquoi un procès a été intenté...

Une victoire pour les médias libres : la justice abandonne les poursuites contre le site IAATA

30 juin 2015 / [Marine Vlahovic \(Reporterre\)](#)



Accusée « de provocation publique aux crimes et au délit » après la mise en ligne d'un article sur une manifestation anti-Sivens, une personne soupçonnée par la police d'être le directeur de publication du site d'information libre IAATA comparait lundi devant le tribunal, à Toulouse. Contre toute attente, le procureur a décidé d'abandonner les poursuites.

- Toulouse, correspondance

« Encore un procès à la con pour une histoire de merde. » La banderole noire aux inscriptions rouge sang flotte au vent. Une soixantaine de personnes sont rassemblées en face du Palais de Justice de Toulouse pour soutenir « 1 74 09 99 ». C'est par le début de son numéro de Sécurité Sociale que la personne incriminée a choisi d'être identifiée. En cause, un article paru le 1er mars sur le site d'informations participatif et alternatif IAATA (Information Anti Autoritaire Toulouse et Alentours). Ce texte [titré « 21 février, les lapins de Garenne Acte 2 »](#) se présente comme un récit du dernier rassemblement en soutien aux ZAD qui a défilé dans les rues de Toulouse.

L'auteur anonyme, comme tous les contributeurs de ce média libre, fait un compte-rendu succinct de cette manifestation qui a dégénéré en affrontements avec les CRS mobilisés, avant d'avancer des conseils pour les rassemblements à venir : renforcer la banderole de tête pour en faire un bouclier, renvoyer les grenades lacrymogènes ou rester soudés pour défendre et attaquer. Ces lignes ont poussé la police judiciaire à ouvrir une enquête au lendemain de la publication de l'article le 1er mars dernier.



"Attaque contre la liberté d'expression"

Dans l'air lourd de ce début d'après-midi et la fumée du barbecue installé pour l'occasion, les mines sont graves. « *Le texte en soi n'est pas intéressant* », souffle Nadia qui attend le début de l'audience. « *Mais pourquoi n'aurions-nous pas le droit d'en parler ?* » Elle qui réalise quotidiennement une émission sur l'actualité des luttes pour une radio associative parisienne estime que ce sont les médias libres qui sont attaqués : « *Nous allons sur des terrains où les médias institutionnels ne se déplacent pas. Nous donnons la parole à ceux qui ne l'ont pas C'est notre rôle pour réfléchir à la transformation du monde* », s'exclame-t-elle. Un attroupement se forme autour d'une buvette informelle pour patienter. Dans quelques minutes, « 1 74 09 99 » sera jugé dans le tribunal de grande instance. « *De toute façon c'est une procédure sans queue ni tête* », conclut Nadia en sirotant un pastis bio.

Repérant une adresse IP utilisée il y a un an et demi pour le renouvellement du nom de domaine internet de la plateforme participative, les policiers ont arrêté un Toulousain le 6 mai dernier à l'aube pour le placer en garde à vue. Le quadragénaire est soupçonné d'être le directeur de publication du site qui peut répondre au chef d'accusation de provocation publique aux crimes et aux délits. « *Mais la loi de 1881 sur la liberté de la presse est faite pour les médias 'hiérarchisés'. C'est en quelque sorte un choc des cultures avec ce site internet participatif* », remarque Raphaël Kempf, l'un des avocats de « 1 74 09 99 », qui pointe une attaque contre la liberté d'expression dans le contexte des manifestations anti-Sivens, réprimées très violemment.



Une soixantaine de personnes se sont réunies pour soutenir « 1 74 09 99 ». Celui-ci encourait cinq ans d'emprisonnement et 40 000 euros d'amende.

"Ce fut court, mais ce fut intense"

Des grappes de personnes prennent place dans la petite salle d'audience. « *Nous allons examiner plusieurs affaires de presse* », annonce le Président du Tribunal. « 1 74 09 99 », qui ne s'était pas encore fait connaître, s'approche de la barre, entouré de ses deux conseillers. S'ensuit une audience éclair d'une hallucinante absurdité quand l'on apprend que le parquet abandonne les poursuites : « *J'abdique à la nullité de la citation* », précise le procureur d'une voix haut perchée qui provoque un rire généralisé. « *Ce fut court, mais ce fut intense* », s'écrie un avocat présent aux cheveux blancs. La moitié de la salle, éberluée, se dirige vers la sortie.

« *Mais est-on sûr qu'il ne sera pas inquiété ?* » s'empresse de demander le comité de soutien. Les deux avocats affichent de grands sourires : « *Le parquet a pris connaissance de nos conclusions où nous estimions que les motifs du chef d'accusation n'étaient pas assez caractérisés* », explique d'un ton pédagogue Maître Jennifer Camba. La procédure contre IAATA devrait s'arrêter là. « *C'est rare et c'est une victoire* », renchérit son confrère.



De gauche à droite : le procureur Francis Boyer, les avocats Jennifer Cambla et Raphaël Kempf

« 1 74 09 99 » est entouré d'une poignée de personnes. S'il a comparu pour quelques secondes à visage découvert, il souhaite rester anonyme. « *Je ne veux pas me personnifier. Ce n'est pas moi qui est attaqué, c'est un état d'esprit. Toute cette affaire ressemble à une fin de manif' quand il y a des vitres cassées, on t'attrape et on t'inculpe.* »

Devant le tribunal, les soutiens sont toujours présents. « *Le dossier était creux. Mais si ça avait été quelqu'un d'isolé ça aurait été un carnage* », poursuit-il en rangeant avec les autres les enceintes et les décorations. Paul qui a fait le déplacement avoue que « *c'est une bonne surprise, mais c'est une procédure abusive* ». Assis sur les allées, faisant face au Palais de Justice, Georges regarde les manifestants partir un à un : « *Tout ça, c'est pour nous mettre une pression constante, pour nous empêcher de critiquer la police alors qu'elle emploie des moyens démesurés.* » La banderole noire et rouge est décrochée. « 1 74 09 99 » rentre chez lui, innocent.

Complément d'information : Comme de nombreux médias alternatifs, *Reporterre* avait apporté son soutien à IAATA dans cette circonstance où la liberté d'informer et de partager les opinions étaient en cause. Nous nous réjouissons de sa conclusion.

Tout ça pour ça ! bref compte rendu du procès de 1 74 09 99 etc.

| 07.07.2015

|

L'affaire a fait un peu de bruit, une personne était accusée d'être le directeur de publication du site d'information collaboratif iaata.info et risquait 5 ans de prison et 45 000 euros d'amende du fait d'un texte séditieux considéré comme un « appel à la provocation de crime et délit ». Après deux mois d'enquête, 10 heures de garde à vue, 9 semaines d'attente anxieuse d'un procès, l'affaire fait pshitt, le procureur « abdique » tout simplement. Circulez y a rien a voir. Dénouement heureux certes mais des questions demeurent.



Petit retour sur les faits

Pour le camarade Toulousain, l'histoire commence le 6 mai dernier avec une visite matinale de trois officiers de police judiciaire. Journée foutue, interrogatoires, un brin d'humiliation, un soupçon d'intimidation, banal garde à vue, il ressort avec sa convocation pour un procès le 29 juin. Pour rien de moins que « appel public à la provocation de crime et délit contre les biens et les personnes » du lourd, du costaud, de quoi intimider. Mais, pour la justice, l'affaire avait commencé dès le 2 mars, lendemain de la parution de l'article incriminé, intitulé « 21 février : Lapin de garenne acte 2 ». Sous ce titre sibyllin, l'article revenait sur une manifestation mouvementée qui avait clairement tourné à l'avantage de la maréchaussée. Conseils de protection, réflexion sur ce qui aurait pu être fait collectivement, etc. Malheureusement, pas grand chose pour réfléchir sur le fond la question de l'affrontement. Bref, rien de très nouveau, et pas de quoi casser cinq pattes à un lapin, d'ailleurs aucune plainte n'est déposée. Cela suffit pourtant au parquet pour qu'il décide de lâcher un fonctionnaire sur la piste. Une enquête entièrement 2.0, qui se résume à demander des informations à des fournisseurs d'accès internet et des opérateurs téléphoniques, et qui permet de retrouver deux traces électroniques sur un renouvellement de nom de domaine. Un dossier quasi-vide au final mais qui suffit à décider le ministère public de poursuivre. Un peu comme en fin de manifestation, quand ils attrapent les derniers pour leur coller les délits constatés ou imaginaires, mais cette fois-ci sans les flics qui viennent témoigner pour arrondir leur fin de mois.

Dénouement

Le comité de soutien avait lancé un appel pour le 29 juin, et il y a du monde devant le tribunal de Toulouse. Grand soleil, ballons multicolores, sardinade, sono et chants : le procès de « celui qui appelait à l'émeute sur internet » est l'occasion d'un rassemblement aux allures de pique-nique familial. Surtout, ont été conviées à témoigner des personnes qui, du fait de leur activité, de leur vie, de leurs luttes se trouvent confrontées à la répression et la censure. Ce procès veut bâillonner les luttes en attaquant les médias libres ? Le comité tente d'en faire un moment d'expression et d'échanges, retransmis en direct sur Canal Sud, et simultanément sur Radio Bartas, radio Escapade, radio St Afrique, Fréquence Paris Pluriel, La Locale (St Girons) [et sur internet](#)... C'est pas encore l'audimat de l'Eurovision mais on y travaille ! Et déjà, pas besoin des habituels commentateurs à la solde de la maison poulaga pour que l'information soit diffusée. L'émission le Front du lundi anime les prises de paroles, et pendant deux heures, on entend des profs attaqués par leur hiérarchie pour faits de grève, des squatteurs et squatteuses menacés d'expulsion, la campagne BDS entre autres choses. Les absents de Riposte Radicale ou du journal Bad Kids ont fait la bonne surprise de préparer un

enregistrement à diffuser.

Pour un peu on oublierait le procès... A 14h, notre « électricien de 40 ans » et des soutiens se dirigent vers l'intérieur triste du palais de justice. On redoute alors un éventuel report, au mieux, une longue après-midi passée à entendre des horreurs en attendant son heure. Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises. C'est cette affaire qui ouvre le bal des audiences... et à peine le prévenu est-il à la barre que tout est déjà fini. Le procureur prend la parole pour indiquer qu'il « abdique ». Etonnement, moment de flottement, les avocats interrogent cette drôle de formule. Le proc reprend la parole, pour indiquer que le parquet, celui-là même qui avait diligentié l'enquête abandonne toute poursuite. 1 74 09 99 est toujours à la barre, personne ne lui a adressé la parole, ni même un regard. Circulez, au suivant.

Quelques réflexions à chaud pour conclure

Cet épilogue est bien sûr une bonne nouvelle. Pour autant, ils nous ont privé de victoire. La défense était soignée, tant en ce qui concernait la demande abusive de prise d'empreintes (digitales et photo), que sur la défense de la liberté d'expression ou sur le caractère atypique des médias collaboratifs tels que iaata.info. Un jugement favorable aurait pu faire jurisprudence dans de futures affaires. La preuve de l'infini mesquinerie de l'institution judiciaire qui ne joue que pour gagner et écraser et qui, dans le cas contraire abdique, nous dépossédant d'un levier précieux. Nous ne retiendrons pas que la justice est juste ou clémente mais plutôt qu'elle agit à sa convenance selon des intérêts qui ne sont pas les nôtres.

La vraie bonne nouvelle, c'est la vigueur et la réactivité des médias libres. En très peu de temps l'information a largement circulé, par des relais locaux : blogs de syndicats, radios, sites collaboratif, journaux... Sans compter les traductions et diffusions à l'étranger en grec, en anglais, en espagnol... Il y a évidemment possibilité de faire encore mieux mais c'est une force qu'il nous faut cultiver. Dans tout les cas, l'affaire « iaata » est terminée pour cette fois, on n'oublie pas les camarades de la coordination anti-nucléaire du Sud-Est, pris dans 8 mois d'instruction pour avoir diffamé Areva. Ni toutes celles et tous ceux qui subissent la violence étatique. Il en faudra plus pour nous faire taire. Et si vous aviez commencé à stocker des oranges pour le camarade, n'hésitez pas à en faire une vente de soutien : cette sardinade judiciaire nous a quand même couté plus de 1000 euros [1].

P.-S.

Retrouvez d'autres articles sur le sujet :

[Le retour du baillon](#)

[1 74 09 99 192.168.0.1 en procès pour lire et soutenir la presse libre](#)

Tous les articles sur le [procès de 1 74 09 99](#)

[Proposer un complément d'info](#)

Notes

[1] Vous pouvez envoyer des chèques à l'ordre de CAJ (c'est tout, rien d'autre) à Caisse d'autodéfense juridique c/o Canal sud 40 rue Alfred Duméril 31400 Toulouse.